

1-LE CENTRE DU VILLAGE

L'orientation particulière sur le **centre ancien** consiste à préserver le patrimoine bâti, architectural et historique et à le mettre en valeur par des opérations de rénovation ou de réhabilitation.

La carte de l'aménagement du centre ancien répertorie les sites bâtis et éléments pittoresques (sentes piétonnes, lavoir, église...) à conserver pour leur intérêt patrimonial.

Il est nécessaire de donner une place importante au végétal à l'intérieur de ce tissu urbain dense en conservant les parcs et arbres de qualité, en valorisant les cœurs d'îlots verdoyants, en protégeant les espaces boisés situés à proximité, voire en créant de nouveaux espaces verts.

La restructuration du cœur de ville autour de l'Eglise et le long des rues Ambroise Jacquin et Albert Gallé peut également amener la commune à réaliser des petits parcs de stationnement et des espaces publics accessibles pour tous si des opportunités de renouvellement urbain venaient à se présenter (potentialités à travers les immeubles abandonnés, les logements insalubres...).

D'autres pistes d'aménagement peuvent venir se greffer sur le centre ancien pour le rendre plus attractif :

- La revitalisation par l'accueil de nouveaux commerces et services,
- L'animation par les fêtes de village,
- Un travail sur les espaces publics pour donner plus de place au piéton (ex : valorisation de la place Stalingrad, réhabilitation de l'église),
- Le déclassement de la rue Ambroise Jacquin (déviation de la RD 10) permettant son réaménagement (élargissement des trottoirs, places de stationnement...).

2- LE SECTEUR DU PRE MARY

L'opération d'urbanisme du **Pré Mary** est marquée par un souci de greffe sur le centre ancien dans l'esprit qui a présidé à la création de celui-ci. Cet aménagement particulier au site s'appuiera sur l'histoire, la topographie des lieux, l'intégration architecturale, urbaine et sociale et le prolongement du cadre naturel.

L'urbanisation du Pré Mary à l'ouest du village, s'inspirera d'un schéma d'aménagement qui préconise une recherche de mixité :

- **Habitat groupé avec alignement** de maisons mitoyennes (avec ou sans jardin) s'organisant autour d'espaces aménagés en placettes pour reproduire le principe d'implantation général du village ancien et pour établir un rapport qualitatif entre le front bâti et les espaces publics.
- **Habitat individuel autonome** avec des parcelles de plus ou moins grande taille, accessible par des petites places et des ruelles de desserte. Cet aménagement s'accompagne d'une trame aérée par des coulées vertes et des sentiers piétons réservés à la promenade et à la découverte des paysages agricoles immédiats.
- **Petits immeubles d'habitat collectif** pour accueillir notamment des jeunes et des personnes âgées.

Deux ouvertures du Pré Mary en direction du centre ancien vont rendre ce futur quartier d'habitat accessible par voie interne et par une voie piétonne, en liaison avec la rue Albert Galle.

.Cette orientation vise la cohérence urbaine, la mixité des fonctions et surtout une utilisation rationnelle de l'espace le long de la rue Albert Galle.

3- - LA ZONE DE L'ECHLETTE

La zone de l'Echelette permet de densifier le village en reliant des parties déjà urbanisées (zone d'habitation située proche du cimetière, lotissement « Les Hauts de Frontignon »).

L'aménagement du secteur sera réalisé dans l'esprit de celui pressenti pour le secteur du Pré Mary de manière à créer une zone d'habitat mixte, une partie en habitat collectif (R+1) et l'autre en maisons individuelles, ceci en respectant et en intégrant bien les formes urbaines du centre ancien et de ses périphéries.

Cette orientation d'aménagement incite également à produire un ensemble de qualité architecturale et urbaine et un tissu urbain aéré par des voiries de desserte (accès à la rue Albert Galle) et des liaisons douces reliées aux voies et aux sentes du village.

Pour assurer une bonne intégration avec l'environnement naturel et agricole, des franges paysagères viendront encadrer l'urbanisation de la zone au nord des parcelles et mettre en valeur la transition ville – campagne dans ce secteur.

4- L'AMENAGEMENT DE LA ZONE SUD

L'aménagement de la zone sud, localisée près des lieux-dits des Fesserets et de la Fosse aux Chiens, présente 5 atouts majeurs qui justifient ce choix communal :

- un site attractif bien desservi par la Francilienne reliant Fontenay en Parisis à l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle ;
- une zone d'activités pré-existante sur le site ;
- la situation en bordure d'une zone urbaine, sans créer de nouvelle enclave ;
- la proximité du centre du village ;
- l'accès direct des habitants de Goussainville à la Francilienne, grâce à l'aménagement d'une voie de desserte dans la future ZAE.

La future zone accueillera des activités tertiaires de bureaux, en lien avec le pôle aéronautique de Roissy par exemple et des équipements de services (école d'infirmières, maison de retraite...).

L'aménagement proposera un découpage de la zone en lots de différentes tailles pour répondre aux besoins des différentes entreprises.

L'aménagement devra respecter des recommandations comme une architecture de qualité, l'introduction du végétal, des aménagements paysagers, une séparation des lots par des grillages et surtout une bonne insertion paysagère dans l'environnement naturel (coteaux, buttes-témoins...).

Le raccordement aux réseaux et équipements de VRD (AEP, assainissement, EDF-GDF, France Télécom) devra être réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- LES CIRCULATIONS DOUCES

En matière de déplacements, on envisage une réduction très probable de la circulation de transit dans le centre ancien, grâce au futur contournement Est de la commune en direction de la Francilienne (projet de déviation de la RD 10).

Cette opportunité donne des perspectives nouvelles à la Commune :

- Développer les circulations douces en prenant appui sur le réseau de voies et de sentes piétonnes (ruelles Jacquin et Pichet, passage Brière, allée de l'Europe,...),
- Elargir les trottoirs sur les axes structurants du bourg (rues de Frontignon, de l'Eglise, Ambroise Jacquin, Albert Galle,...),
- Inciter les promeneurs à emprunter les chemins ruraux utilisés pour la randonnée,
- Aménager des pistes cyclables éventuelles en parallèle.

Cette formule pourra s'accompagner d'un aménagement d'espaces publics (ex : rue Ambroise Jacquin) qui soient de qualité, accessibles pour tous (y compris les personnes à mobilité réduite) et adaptés à chacun des modes de déplacement (automobile, marche à pied, deux-roues, transports en commun, ...).

Cette orientation aura pour conséquence de réduire les nuisances (bruit, pollution,...), d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer les relations inter-quartiers et l'ouverture sur les paysages agricoles dans le cadre du développement durable.

Le cheminement piéton dans le centre du village présente un autre intérêt pour la commune, à savoir un rôle d'entrée sur le Parc Naturel Régional « Oise – Pays de France ».